

Résolution générale du XXXe congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Eure et Loir

*Adoptée à l'unanimité
(deux abstentions)
Amilly, le vendredi 04 octobre 2024*



Le congrès se félicite que, dans un contexte de remise en cause des libertés démocratiques, le fait de pouvoir organiser et réunir un congrès de 250 délégués en Eure et Loir témoigne du développement de l'implantation, du renforcement, de la vitalité du syndicalisme FO dans notre département.

Le congrès apporte tout son soutien aux camarades victimes de la répression, de sanctions, voire de licenciements du seul fait de leur activité ou même de leur appartenance à Force Ouvrière.

Il mandate la commission administrative pour que tout soit mis en œuvre pour faire respecter les libertés syndicales et le droit de revendiquer librement et en toute indépendance.

Plus que jamais l'Indépendance

Le congrès affirme son soutien à la prise de position de la confédération qui a refusé de donner toute consigne de vote aux dernières élections législatives, à l'instar de 2002.

Le congrès rappelle son attachement à la Charte d'Amiens et aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques.

Le syndicalisme libre et indépendant est la condition indispensable à la représentation et à la défense des droits et intérêts matériels et moraux des salariés.

L'indépendance s'exprime dans la prise en charge de toutes les revendications des salariés, à l'exclusion de toute considération sociétale ou autre.

C'est dans ce cadre que le congrès revendique l'abandon des CSE, CSA, CST et le retour aux instances paritaires, aux CE et CHSCT. Il soutient l'exigence de la confédération de dénier au gouvernement le droit de limiter le nombre de mandats successifs au détriment du libre choix des salariés.

D'abord et avant tout les salaires

Depuis le dernier congrès, le pouvoir d'achat des salariés s'est effondré, tandis que les rentes des actionnaires ont littéralement explosé. Le patronat s'est servi de l'inflation pour tirer les salaires vers le bas. À cela s'ajoute le développement permanent des emplois précaires dans le public comme dans le privé.

Le congrès constate que les grèves se multiplient pour exiger des augmentations de salaires.

Le congrès appelle l'ensemble des syndicats à établir le cahier des revendications et exiger des augmentations générales des salaires.

Le congrès met en garde l'ensemble des syndicats sur la supercherie des différentes primes (Prime Macron, intéressement, participation, ...)

Il n'y a aucun déficit de la sécurité sociale.

Le congrès dénonce le fait que depuis plus de 30 ans, ce sont des centaines de milliards d'euros qui ont été volés par les gouvernements successifs aux salariés (salaires indirects), vidant les caisses de la sécurité sociale au profit du patronat.

À cela s'ajoute l'exonération totale de toutes les cotisations patronales jusqu'au niveau de 1,6 SMIC.

Le congrès dénonce la fiscalisation rampante qui remplace les cotisations par l'impôt qui rentre directement dans le budget de l'état (CSG et CRDS).

Le congrès exige l'arrêt immédiat de toutes les exonérations.

Il rappelle qu'1 % d'augmentation des salaires, c'est cent millions d'euros dans les caisses de la sécurité sociale.

Abrogation de la réforme des retraites, 2023 n'est pas soldé.



Le congrès approuve la résolution du CCN : « le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation – y compris par la grève – l'abrogation de la réforme des retraites. »

Le congrès se prononce pour le retour de la retraite à 60 ans après 37,5 années de cotisations.

Restaurer les droits des assurés sociaux

Le congrès revendique l'abrogation de tous les remboursements et des franchises.

Le congrès exige l'abandon de tous les projets de remise en cause des ALD.

Il revendique l'embauche massive de personnels de toutes catégories dans toutes les caisses primaires, afin de traiter les dossiers de remboursements au plus vite. Il revendique le maintien de l'indépendance et de la séparation entre le contrôle médical et l'organisme payant les prestations.

Il revendique un plan massif d'embauches dans les CARSAT pour permettre de payer les retraites des salariés en temps et en heure.

Assurance chômage

Le congrès revendique le retour à un service public de placement et à un véritable service d'indemnisation.

Réindustrialisation

Le congrès s'inquiète de la situation économique en Eure et Loir en termes de destructions d'emplois et de dégradations des conditions de travail. Une réelle réindustrialisation c'est créer des emplois industriels stables. Le congrès revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et de tous les plans de licenciements, souvent liés aux délocalisations.



**Défendre le service public, c'est défendre l'emploi et les droits de la population.
Défendre le service public, c'est défendre le statut de ses agents.**

Dans notre département dévasté, l'emploi public ou « para-public » représente plus de 30 % des emplois disponibles.

Défendre la présence du service public postal

L'État annonce une amputation de 50 millions d'euros. Le PDG de la poste précise que cette coupe budgétaire impactera les bureaux de Poste déjà mis à mal. En Eure et Loir, ces deux dernières années, La Poste a fermé les bureaux de St Prest, Thiron-Gardais, Illiers-Combray, Jouy, Lèves, Champhol, Sours et Chartres-Beaulieu.

Le congrès revendique le maintien de tous les bureaux de poste en Eure et Loir avec tous les personnels et le retour d'un réel service public postal.

Pour le service courrier, le congrès exige l'arrêt des réorganisations et le respect du service universel postal avec du personnel suffisant pour répondre aux besoins de la population.

Défendre le service public ferroviaire

Le congrès s'élève contre la poursuite du démantèlement de la SNCF et revendique le retour à un véritable service de transport public ferroviaire.

Le droit à l'instruction est remis en cause

Danton disait : « *Après le pain, l'instruction est le premier besoin d'un peuple.* »

25% des élèves quittent le système scolaire sans diplôme et 35% ne dépassent pas le niveau CAP et BEP dans notre département. La proportion est bien plus forte dans les Zones d'Education Prioritaires.

La réforme dite « choc des savoirs » aggrave encore cette situation en instaurant entre autres un tri social avec les groupes de niveau. Le congrès exige le retrait pur et simple de cette réforme.

Le congrès revendique l'annulation des fermetures de classes et des suppressions de postes. Il revendique la création de tous les postes nécessaires et le recrutement massif d'enseignants.

Le congrès exige l'abandon du PAS, dispositif expérimental dans notre département, qui organise la disparition de toutes les structures spécialisées et impose l'intégration en milieu scolaire ordinaire de tous les enfants en situation de handicap.

Le congrès revendique la réouverture de toutes les structures spécialisées pour une scolarisation adaptée aux besoins de chaque élève.

Le congrès revendique le statut de fonctionnaire pour les AESH et une véritable formation. Il revendique dans l'immédiat le recrutement d'AESH correspondant aux besoins réels d'accompagnement.

Défendre l'hôpital public et l'accès aux soins.

Le congrès revendique l'arrêt des fermetures de lits et la réouverture sans délai des lits et services fermés ou privatisés avec l'embauche des personnels de toutes catégories, nécessaires.

Le congrès s'inquiète de l'audit financier en cours au Centre Hospitalier de Chartres qui a pour objectif de réduire les dépenses, engendrant ainsi de nouvelles fermetures de lits et de suppressions de personnels. Il s'oppose à un énième contrat de retour à l'équilibre financier.

Le congrès revendique le maintien de tous les lits et de tous les services du Centre Hospitalier de Dreux menacés par la construction d'un nouvel hôpital de 400 lits au lieu de 780.

Le congrès dénonce la situation de la psychiatrie en Eure et Loir, il revendique l'ouverture massive de lits et l'embauche du personnel qualifié à la hauteur des besoins.

Le congrès revendique l'augmentation massive de lits d'EHPAD au sein de établissements hospitaliers publics et le respect du ratio : un agent pour un résident.



Face à l'accélération de l'offensive généralisée contre tous les droits et garanties collectives des salariés, contre les libertés et les bases même de la démocratie pour tenter d'intégrer le syndicalisme dans des pactes corporatistes, le congrès appelle à renforcer, en nombre et en implantations, le syndicalisme Force Ouvrière.

Le congrès appelle à déposer partout les cahiers de revendications et appelle les salariés à l'action sur cette base.

Le congrès réaffirme que la préservation de notre indépendance, est la garantie pour engager ce combat conforme aux seuls intérêts des salariés.